



ANNÉE : \_\_\_\_\_

**PARTICIPATION AUX SÉJOURS MIS EN ŒUVRE  
DANS LE CADRE EDUCATIF  
- Enfants de moins de 18 ans -**



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**RECTORAT  
SARH 1**  
5 Rue Joseph de Carayon Latour  
CS 81499  
33060 – BORDEAUX CEDEX

- Classes culturelles transplantées
- Classes de découverte ou de patrimoine
- Séjours effectués lors d'échanges pédagogiques

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR**

**ADRESSE MAIL :**

**N° INSEE + Clé :**

**NOM – Prénom :**

**Nom de jeune fille :**

**Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_**

**Adresse personnelle : \_\_\_\_\_**  
\_\_\_\_\_

**Action sociale**

**POUR LA GIRONDE :**

Affaire suivie par :  
Estelle MAISSE  
Mèl :  
estelle.maisse@ac-bordeaux.fr

Téléphone :  
05.57.57.38.00  
Poste 44.48

**POUR LES AUTRES  
DEPARTEMENTS :**

Affaire suivie par :  
Christine Homont  
Mèl :  
christine.homont@ac-bordeaux.fr

Téléphone :  
05.57.57.38.00  
Poste 44.52

**Téléphone :**

**Portable :**

**Situation de famille (cocher la case correspondante) :**

- Célibataire
- Marié(e)
- Pacs - Union libre
- Séparé(e)
- Divorcé(e)
- Veuf(ve)

**Fonction :**

**Etablissement d'exercice :**

**Adresse :**

**N° d'établissement (RNE)**

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONJOINT**

**Nom – Prénom :**

**Profession :**

**Lieu d'exercice :**

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENFANTS**

Enfant(s)		Date(s) de naissance	Age
Nom	Prénom		

## **PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR**

### **A chaque début d'année civile**

- 1 relevé d'identité bancaire ou postal
- 1 photocopie très lisible du dernier bulletin de salaire en votre possession
- 1 photocopie du livret de famille dans son intégralité
- 1 photocopie de l'avertissement d'impôt reçu au cours de l'année précédent la demande (N-2)
- 1 attestation de l'employeur du conjoint certifiant le non versement d'une subvention analogue
- L'attestation sur l'honneur jointe à ce dossier, à compléter ci-dessous par le conjoint s'il est demandeur d'emploi ou travailleur indépendant
- 1 attestation de la CAF certifiant que vous n'avez pas droit à l'aide aux vacances ou précisant le montant de cette aide

### **Pour le(s) séjour(s)**

- 1 certificat de présence effective de l'enfant : attestation jointe à faire compléter par le chef d'établissement

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE**

### **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e).....certifie sur l'honneur que je ne perçois aucune subvention de même nature d'une autre administration ou d'un autre organisme.

Fait à ....., le .....

Signature

**La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausses déclarations**  
- Articles 441-1 et 441-2 du Code Pénal -

## **I - BÉNÉFICIAIRES (rétribués sur le budget de l'État)**

- Fonctionnaires stagiaires ou titulaires, en activité, rémunérés sur le budget de l'Etat
- Ayant-droit (veufs ou veuves non remariés titulaires d'une pension de réversion, tuteur d'orphelins d'un agent de l'Education Nationale)
- Fonctionnaires retraités

CONCERNANT LES NON TITULAIRES :

- Contractuels bénéficiaires de contrat conclus pour une durée égale ou supérieure à 10 mois
- Assistants d'éducation ayant une mission individuelle (AESH) recrutés et payés par les services déconcentrés (rectorat et inspections académiques) sur le budget de l'Etat

LA DATE D'OUVERTURE DES DROITS EST FIXEE AU 1<sup>ER</sup> JOUR DU SEPTIEME MOIS DU CONTRAT INITIAL

## **II – PRISE EN COMPTE DES RESSOURCES DE LA FAMILLE**

Quotient familial annuel plafonné à :

- Aide ministérielle 12 400 €
- Aide complémentaire d'initiative académique 8 875 €

Mode de calcul

Ce quotient familial s'obtient en divisant le revenu brut global, tel qu'il est porté sur l'avertissement fiscal annuel d'impôt sur le revenu reçu au cours de l'année précédent la demande de prestation, par le nombre de parts fiscales indiqué sur cet avertissement.

*N.B : en cas de cohabitation maritale, il est fait masse des ressources des 2 concubins en additionnant leurs revenus bruts globaux et les parts fiscales sont calculées comme pour un couple marié.*

## **III- MONTANT ET FORME DE L'AIDE**

Aide ministérielle si séjour concernant la classe entière ou des groupes de niveau homogène :

- Séjour de 21 jours consécutifs : 78.49 €
- Séjour de 5 jours minimum : 3.73 €/j

Aide complémentaire d'initiative académique si séjour à l'étranger uniquement :

- Quotient familial  $\leq$  6 500 € 85 % du reste à charge
- Quotient familial entre 6 500,01 et 7 625 € 60 % du reste à charge
- Quotient familial entre 7 625,01 et 8 875 € 30 % du reste à charge

## **IV – RENSEIGNEMENTS BANCAIRES**

Coller ici

- partiellement et de façon détachable –

le RIB (ou le RIP)

## **RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION**

### **CONDITIONS DE RESSOURCES**

Plafond : .....€

#### **Année fiscale de référence**

Revenu brut global : .....

Nombre de revenus : .....

Nombre de parts : .....

Nombre d'enfants à charge : .....

**QUOTIENT FAMILIAL :** .....

### **DECISION :**

Accord

Refus :

Hors barème     Autre motif

### **OBSERVATIONS ÉVENTUELLES CONCERNANT LE TRAITEMENT DU DOSSIER**

Date de la saisie :

N° de « Tiers chorus » attribué :

Statut :  Complet             En cours

Transmis au Rectorat le :

« VALIDÉ » par le Rectorat le :

